

**2 G F**

Société à responsabilité limitée au capital de 2 000 €  
Siège social : 51 Rue Jean Burgot – Saint Hilaire du Harcouët  
50600 SAINT HILAIRE DU HARCOUËT

**DÉCISION UNANIME DES ASSOCIÉS  
DU 10 DECEMBRE 2024**

**LES SOUSSIGNÉS :**

- **Monsieur Gilles Gaignon**,  
demeurant 36 Résidence des Sapins, 50610 Jullouville,
- **Madame Nathalie Gaignon**,  
demeurant 36 Résidence des Sapins, 50610 JULLOUVILLE,

agissant en qualité de seuls associés de la société à responsabilité limitée **2 G F** au capital de 2 000 €, dont le siège social est 51 Rue Jean Burgot – Saint Hilaire du Harcouët 50600 SAINT HILAIRE DU HARCOUËT, et dont les statuts ont été établis par acte sous signature privée en date du 10 décembre 2024,

Ont, d'un commun accord, procédé à la nomination du premier gérant de la Société.

**NOMINATION DU PREMIER GÉRANT**

Les associés décident, à l'unanimité, de nommer en qualité de gérant de la Société, pour une durée illimitée, **Gilles Gaignon**, demeurant 36 Résidence des Sapins 50610 JULLOUVILLE, associé.

Gilles Gaignon disposera, conformément aux statuts, des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société et pour la représenter à l'égard des tiers.

Gilles Gaignon accepte les fonctions de gérant qui viennent de lui être confiées et déclare n'exercer aucune autre fonction, ni être frappé d'aucune incapacité ou interdiction susceptible de l'empêcher d'exercer ce mandat.

En rémunération de ses fonctions, Gilles Gaignon aura droit à une rémunération dont les modalités seront fixées lors de la prochaine délibération de l'Assemblée Générale des associés.

Tous pouvoirs sont conférés au porteur d'originaux ou de copies des présentes en vue de l'accomplissement de toutes formalités légales de dépôt et de publicité.

Fait à JULLOUVILLE

Le 10/12/24

**Gilles Gaignon**

Bon pour acceptation

des fonctions de gérant

Bon pour acceptation  
des fonctions de gérant

**Nathalie Gaignon**

